

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

Nombre de Conseillers :	En Exercice : 15
	Présents : 11
	Votants : 11

L'an deux mil vingt deux, le quinze mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

**Date de convocation :** Jeudi 10 Mars 2022

**Présents :** Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, PARENT Philippe, GENOUX-PRACHEX Lionel, ROTH Jean-Luc, CARRILLAT Olivier.  
Mesdames LAMARLE Nadège, ALLARD-VAUTARET Claire, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane,

**Excusés :** Monsieur BOURDIN Fabian, Mesdames COINDET Jocelyne, BAYAT-RICARD Marianne, VALLENTIEN Jennifer.

ALLARD-VAUTARET Claire a été élue secrétaire.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON  
PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

**Le Conseil Municipal**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique pour la réalisation de travaux de curage de fossés, l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux ;

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 24 mars 2022.
- Cet agent assurera des fonctions d'aide agent technique à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
Pierre-Jean CRASTES.

